

**Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains**

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

### Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

**L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.**

**Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
073-267308428-20260521-DEL19266-DE  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

*FINANCES*  
**Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 600 000 euros.

Il indique que le premier contrat conclu avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 700 000 euros arrive à échéance le 02/06/2026.

Il explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Compte tenu des besoins de trésorerie anticipés pour 2026, il propose de renouveler le contrat arrivant à échéance et d'en porter le montant à 1 000 000 euros.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 18/05/2026 : 1.93%
- Marge sur l'index : +0.62%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.05%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.05%
- Montant minimum : 10 000 euros

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 000 000 euros telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » avec la Banque Postale,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale.

- DEMANDE à être informé à chaque séance de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Marie RENAUD

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Abstentions : 0
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20260521-DELIB276-DE Date de réception préfecture : 26/05/2026
--

**Acte à classer****DELIB276**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2026-05-26T10-33-02.00 ( MI269980713 )**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260521-DELIB276-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Renouvellement ligne de trésorerie**Date de décision :** 21/05/2026**Nature de l'acte :** Délibération
**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
 7.3. Emprunts  
 7.3.2. Lignes de trésorerie
**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [11\\_DELIB\\_FIN\\_ligne\\_trésorerie.PDF](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**
[Conseil\\_2026-05-21\\_Page\\_de\\_garde.PDF](#) **Type PJ :** 99\_DE - Délibération
[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

**Préparé** Date 18/05/26 à 16:12Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Mis à jour** Date 21/05/26 à 08:35Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Transmis** Date 26/05/26 à 10:33Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Accusé de réception** Date 26/05/26 à 10:37